



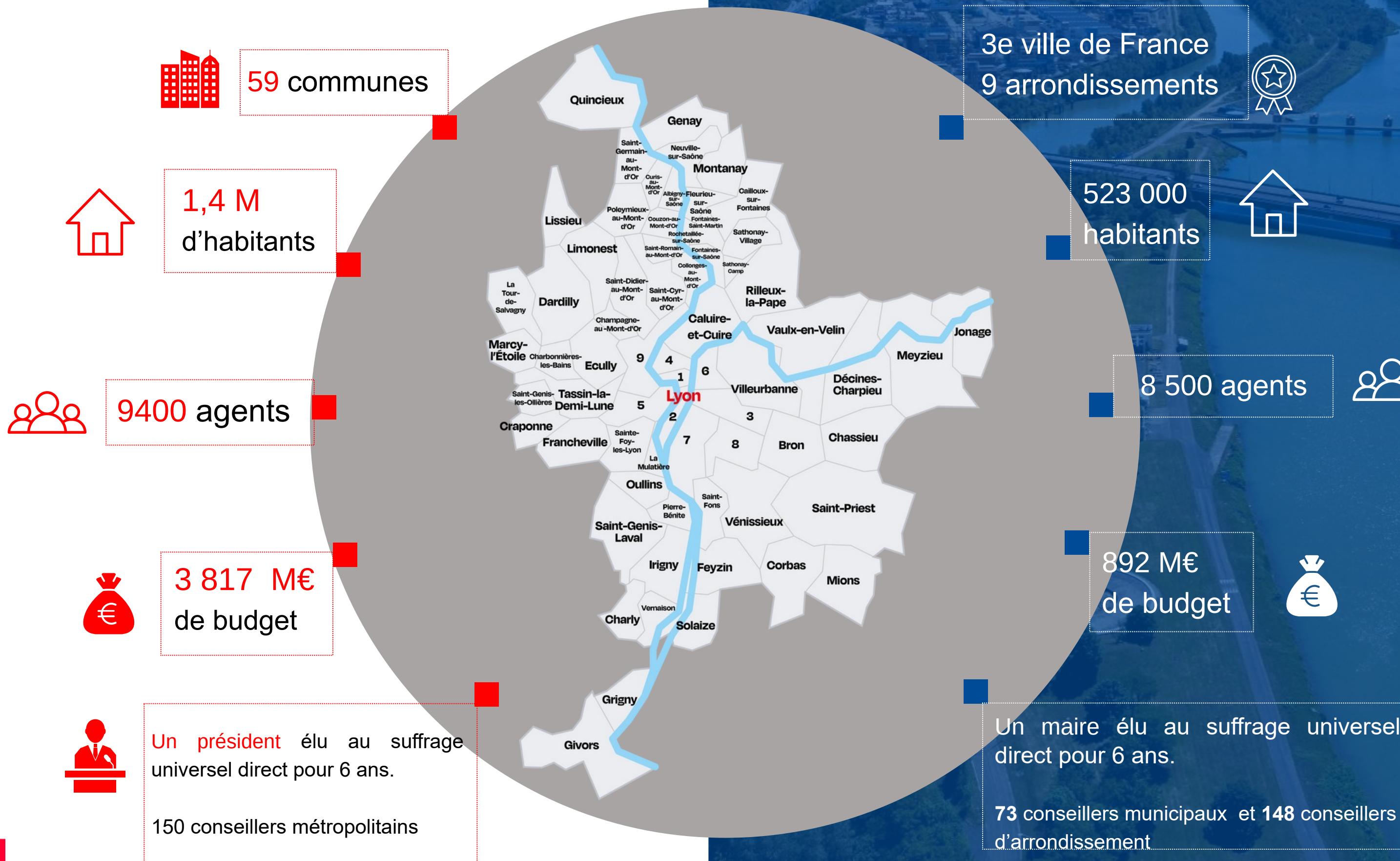
Présentation des compétences MÉTROPOLE DE LYON / VILLE DE LYON

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Renaud PAYRE, vice-président en charge de l'habitat, de la politique de la ville et du logement social

LA MÉTROPOLE DE LYON



Quelques chiffres clés

- 600 000 emplois salariés
- 8,4 M de nuitées
- 170 000 entreprises
- 180 000 étudiants
- 730 000 logements
- 21 000 événements culturels



9 secteurs économiques clés

- Industrie
- Chimie-environnement
- Energie et lumière
- Bâtiment durable
- Mobilité
- Numérique responsable
- Textile
- Alimentation
- Santé



LES COMPÉTENCES DE LA MÉTROPOLE DE LYON : COLLECTIVITÉ UNIQUE EN FRANCE CRÉÉE EN 2015

ISSUES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

- Planification territoriale
- Aménagement urbain
- Voirie
- Habitat et logement
- Transports et mobilité
- Propreté (nettoyage et gestion des déchets)
- Eau et assainissement
- Développement durable et énergie
- Agriculture
- Développement économique
- Relations internationales
- Tourisme

ISSUES DU DÉPARTEMENT

- Aménagement du territoire
- Voirie
- Logement et développement urbain
- Mobilité
- Insertion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Éducation et enfance
- Culture et sport
- Tourisme
- Agriculture

CRÉÉES PAR LA LOI MAPTAM

- Création et gestions d'équipements culturels
- Construction et entretien des réseaux de chaud et froid
- Construction et entretien des réseaux très haut débit
- Concession de distribution d'électricité et de gaz
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Prévention de la délinquance et accès aux droits
- Participation à la gouvernance des gares
- Co-pilotage des pôles de compétitivité
- Logement
- Création et entretien des services pour les véhicules électriques
- Hygiène et santé



Compétences de la Métropole de Lyon.

Développement économique	Education, Culture, Loisirs	Solidarités	Cadre de vie	Gestion du quotidien
<ul style="list-style-type: none">• Innovation• Relations internationales• Insertion & Emploi• Attractivité & Tourisme	<ul style="list-style-type: none">• Collèges• Culture• Sport• Vie associative• Dialogue public• Archives et patrimoine	<ul style="list-style-type: none">• Personnes âgées• Handicaps, Santé• RSA• Enfance & Famille• Action sociale• Politique de la ville	<ul style="list-style-type: none">• Habitat / Logements• Déplacements• Urbanisme• Nature et environnement• Energie	<ul style="list-style-type: none">• Eau et assainissement• Nettoyage lieux publics• Voirie• Collecte des déchets



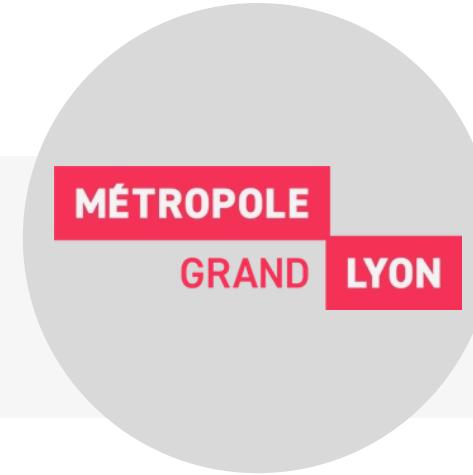
Compétences de la ville de Lyon.

Cadre de vie	Culture	Transports	Enfance	Solidarités	Sports
<ul style="list-style-type: none">• Nature en ville• Propreté• Bruit• Qualité air et eau	<ul style="list-style-type: none">• Festivals• Coopérations culturelles• Jeunesse• Cartes et pass• Evénements	<ul style="list-style-type: none">• Scolaires• Modes doux• Stationnements	<ul style="list-style-type: none">• Écoles primaires et maternelles• Cantines scolaires• Péri-scolaire• Crèches	<ul style="list-style-type: none">• CCAS• Logement social• Politique de la ville• Handicaps• Egalité F/H• Séniors	<ul style="list-style-type: none">• Equipements• Manifestations sportives• Soutiens aux clubs

Source: Lyonnais-es en Transition

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE VILLE ET MÉTROPOLE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT



Compétence exclusive en matière de :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité (industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales...)
- Action de promotion et de développement économique, pilotage des pôles de compétitivité
- Accompagnement des entreprises (création, implantation, développement territorial, transition écologique)
- Elaboration de la stratégie touristique
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche



- Soutien aux commerces et à l'artisanat local (droits de préemption des locaux commerciaux, gestion des marchés municipaux, lien aux associations des commerçants...)
- L'animation touristique de la ville (partagée avec la Métropole)

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE VILLE ET MÉTROPOLE

SOLIDARITÉ



- Attribue le Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Accueille des mineurs isolés et gestion de l'aide sociale à l'enfance
- Aide les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Conduit la politique de la ville
- Accueille les usagers dans les Maisons de la Métropole



- Favorise le relogement des personnes victimes d'un sinistre
- Pilote la politique des relations avec les hôpitaux (sans en avoir la gestion)
- Gère des établissements municipaux pour les seniors.

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE VILLE ET MÉTROPOLE

ÉDUCATION ET ENFANCE



- Construit, entretient et contribue au fonctionnement des collèges
- Pilote la politique familiale
- Délivrance des agréments aux assistantes maternelles
- Protection maternelle et infantile (PMI)
- Actions pour l'enfance en danger



- Construit, entretient et contribue au fonctionnement des écoles maternelles et primaires
- Gère les crèches
- Université : un service mutualisé

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE VILLE ET MÉTROPOLE

ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT



- Développe d'un plan climat au niveau de son territoire
- Objectifs et actions en matière de réduction des gaz à effet de serre et la consommation d'énergie
- Zone à faibles émissions (ZFE)
- Programme de rénovation énergétique des bâtiments
- **Gestion du parc de Parilly et du domaine de Lacroix-Laval**
- Préservation de la qualité de l'air et des espaces naturels
- Encouragement du tri et prévention des déchets
- Soutien de l'agriculture périurbaine

MÉTROPOLE

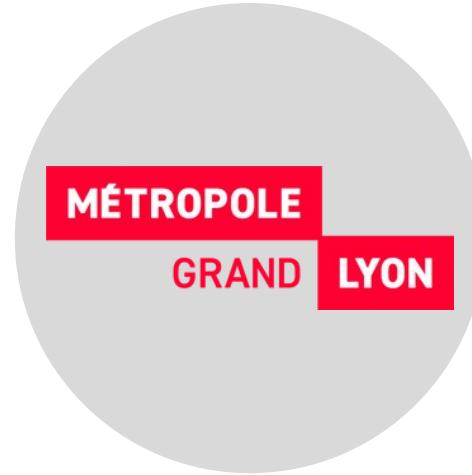
- Accompagnement de la transition énergétique



- Entretient des espaces verts municipaux
- Ensemble des parcs, jardins et squares de la ville (Tête d'Or, Parc Sergent Blandan, etc.)
- Végétalise les espaces verts municipaux
- Sensibilise et met en place des actions climatiques
- Rénovation énergétique des bâtiments administrés par la ville

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE VILLE ET MÉTROPOLE

LOGEMENT ET URBANISME



- A la compétence exclusive pour :
- L'élaboration du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H)

LOGEMENT

- Soutient la construction
- Renforce l'accès au logement pour tous
- Soutient la rénovation thermique et la réhabilitation
- Facilite l'accès à la propriété et finance le logement social

AMÉNAGEMENT URBAIN

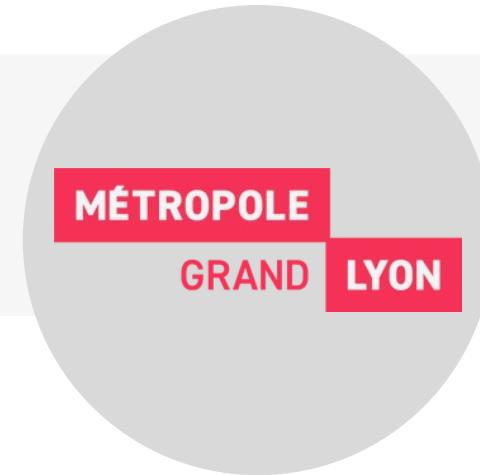
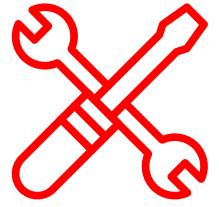
- Développe les grands projets urbains
- Aménage les espaces publics et les espaces verts



- Délivre les permis de construire
- Mène une politique de rénovation spécifique
 - Décision des places et des parcs à rénover ainsi que de la végétalisation de certaines parcelles

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE VILLE ET MÉTROPOLE

DÉPLACEMENTS ET VOIRIE



- A la compétence exclusive pour :
 - L'organisation de la politique de mobilité
 - Développement des transports en commun
 - Aménagement du réseau cyclable et promotion des modes doux

- La création, aménagement et entretien de la voirie
 - Gestion et entretien du périphérique lyonnais, des ponts et des tunnels, aménagement des Berges du Rhône et de la Saône, signalisation, parkings de stationnement...



- S'occupe de l'éclairage public, de la signalétique et du stationnement dans la rue.

- Planifie l'occupation du domaine public (marchés, terrasses estivales)

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE VILLE ET MÉTROPOLE

PROPRETÉ ET EAU



- A la compétence exclusive en matière de propreté :
 - Collecte et traitement des déchets
 - Nettoyage des espaces publics
 - Gestion des déchèteries et des recycleries

- A la compétence exclusive en matière d'eau et d'assainissement
 - :
 - Alimentation en eau potable
 - Gestion de l'assainissement
 - Protection des milieux aquatiques
 - Prévention des inondations

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE VILLE ET MÉTROPOLE

CULTURE, SPORT ET GRANDS ÉVÉNEMENTS



- Soutient des grands événements culturels et sportifs
 - Biennales, festival Lumière, les nuits de Fourvière...
- Construit, aménage et gère des équipements culturels, socio-culturels et sportifs métropolitains :
 - Musée des Confluences
 - Lugdunum Musée et Théâtre romains
- Aide les associations et clubs sportifs amateurs et professionnels
- Soutient la lecture publique et l'enseignement artistique



- Gère plusieurs établissements culturels
 - 6 musées de Lyon administrés par la commune
 - Bibliothèques municipales
 - Création d'un pass culture
- Mène une politique sportive étendue
 - Construction et entretien des équipements sportifs municipaux (piscines, gymnases, terrains)
 - Soutien aux associations sportives de tout niveau
- Organise la Fête des Lumières de Lyon

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE VILLE ET MÉTROPOLE

SÉCURITÉ



- S'occupe de la circulation et stationnement
 - La municipalité est en charge de la circulation et du stationnement au travers des différents agents mobilisés (ASVP, fourrière, policiers...).
 - La ville fixe les tarifs de stationnement.
- Encadre la police municipale
 - La ville emploie 291 policiers municipaux
 - Elle gère également le réseau de caméras de surveillance

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE VILLE ET MÉTROPOLE

ADMINISTRATIF



- Délivre les actes d'état civil (carte d'identité, passeport, acte de naissance et de décès)

Inclusion par le logement

Grands enjeux métropolitains 2025 :

- **Feuille de route Logement d'abord 2023-2027** qui s'appuie sur la mise en place du Service public de la rue au logement et de la « politique de l'hospitalité »
- **Accès au logement social** : approbation des documents-cadres 2025-2031 en mars 2025 (PPGID et Politique d'attribution : DOA et CIA), mise en œuvre de la cotation
- **Fonds de Solidarité Logement** : un nouveau règlement fin 2025 et déployé en 2026
- **Prévention des expulsions** : renforcement et coordination des dispositifs de prévention et accompagnement ; poursuite du déploiement des Commissions maintien dans le logement (CML)
- **Adaptation des logements** : diffusion à l'automne 2025 du « guide » des caractéristiques des logements Adapt et Adapt+, construit avec les partenaires du logement (bailleurs sociaux OPH, promoteurs, services de la Métropole)



MÉTROPOLE
GRAND LYON

■ Politique métropolitaine de l'hospitalité

✓ Projet Métropolitain des Solidarités 2023-2027

L'accueil sans conditions

Développer le pouvoir d'agir des personnes concernées

Renforcer le pouvoir d'agir des professionnels

La Métropole de l'Hospitalité

La Métropole du prendre soin

La Métropole de l'inclusion

La Métropole de l'émancipation

✓ La Métropole de l'hospitalité > 3 grands chantiers :

- Accueillir et accompagner les personnes en grande précarité
- Agir sur l'offre pour réduire le sans-abrisme et le mal-logement
- Créer et diffuser une culture commune de l'hospitalité

En 2025 :

- Mars : ouverture de la Maison de l'hospitalité – Lyon 3
- Juin : ouverture de la Colline - Lyon 5 > 80 chambres pour 190 places



Production de logements sociaux et abordables

Grands enjeux métropolitains 2025 :

- **Poursuite du développement** du logement social, de l'habitat inclusif et spécifique, du BRS, de l'habitat coopératif (opérations d'aménagement, action foncière, diffus...):
 - 2025 : dernière année de la période triennale LLS
 - suivi de tous les projets de développement possibles sur les 4 communes carencées avec reprise des permis de l'Etat
 - soutien constant des aides à la pierre et à la création de logements étudiants
- **Plan d'urgence métropolitain pour l'immobilier et le logement**
 - Plus de 7 000 logements débloqués



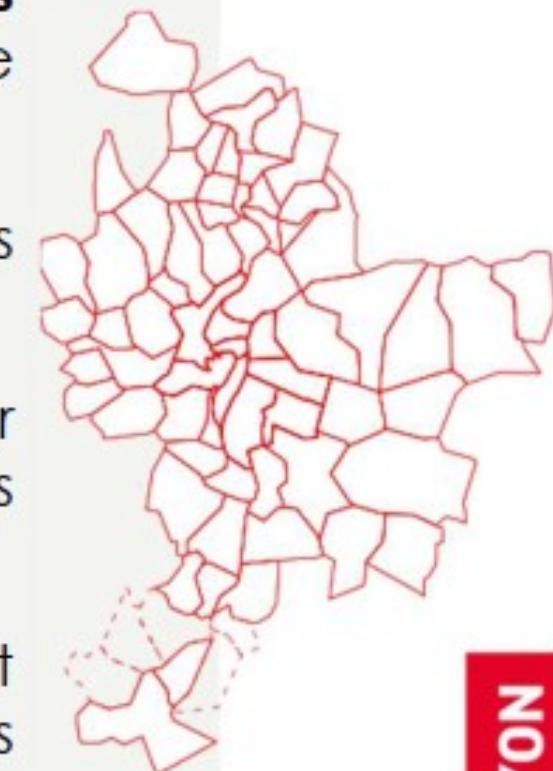
MÉTROPOLE
GRAND LYON

Amélioration de la qualité du parc existant

(parcs privé et social)

Grands enjeux métropolitains 2025 :

- **Intervention, veille et accompagnements des copropriétés fragiles ou dégradées** : organisation de temps de formation et de prise en main de l'outil VOC auprès des communes
- **Eco rénovation** : poursuite de l'ambition et ajustements des moyens
- **Lutte contre l'habitat indigne** : boîte à outils Signal Logement sur toutes les communes ; installation d'un réseau technique avec les services des communes : le RReT « LHI »
- **Encadrement des loyers** : poursuite de l'accompagnement réalisé par l'Equipe Métropolitaine de l'Habitat (EMHA) auprès des locataires et dans le lancement et le suivi des procédures civiles
- **Lutte contre la vacance des logements** : étude en cours par l'Agence d'urbanisme ; animation partenariale mise en place d'un réseau Métropole – communes – opérateurs ; publipostages ; Rencontres nationales « Agir contre le logement vacant » en juin à Lyon
- **Permis de louer / diviser** : poursuite du déploiement



MÉTROPOLE
GRAND LYON